



## Temps de travail: la droite s'expose à un référendum

MICHEL GUILLAUME, BERNE  
@mfguillaume

**INITIATIVE** La Commission de l'économie du Conseil des Etats donne son feu vert à deux textes pour flexibiliser le temps de travail

La droite fait le forcing au sein de diverses commissions du parlement pour flexibiliser le travail, mais sans trop se soucier de la santé des employés. D'une part, la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil des Etats a largement approuvé deux initiatives parlementaires. La première, signée par Konrad Graber (PDC/LU), vise à annualiser le temps de travail. La seconde, paraphée par Thierry Burkart (PLR/AG), a pour but d'assouplir la journée de travail, qui peut s'étendre sur dix-sept heures, soit par exemple entre 6h le matin et 23h le soir. En revanche, la Commission de la santé (CSSS) du Conseil national a rejeté une initiative parlementaire de Mathias Reynard qui voulait que la loi reconnaisse le syndrome du burn-out comme une maladie professionnelle.

En fait, la CER du Conseil des Etats a procédé d'elle-même à une procédure de consultation concernant deux démarches très proches de Konrad Graber et de Karin Keller-Sutter, devenue entre-temps conseillère fédérale. Tous deux

veulent adapter la loi sur le travail aux réalités du monde du travail actuel que vivent les cadres et les spécialistes d'une entreprise. Le Lucernois propose de supprimer la limite supérieure de quarante-cinq heures par semaine afin d'annualiser le temps de travail.

Les résultats de la consultation se sont révélés «contrastés»: 12 cantons – dont les quatre romands VD, GE, NE et VS – rejettent les deux textes, alors que 12 autres approuvent l'un ou l'autre projet, tout en demandant parfois des aménagements. Sur le plan politique, on ne note aucune surprise: l'UDC, le PLR et les Vert'libéraux se déclarent en faveur d'une libéralisation, tandis que la gauche n'en veut pas.

Malgré ce résultat en demi-teinte, la CER du Sénat a décidé d'approuver à une large majorité l'initiative parlementaire de Konrad Graber, de même que celle de Thierry Burkart. Les réactions ne se sont pas fait attendre. L'Union patronale suisse (UPS) a salué cette volonté de moderniser le droit du travail. «Taillée pour le secteur industriel, la base légale actuelle ne correspond plus à la tertiarisation de l'économie», réagit son responsable romand, Marco Taddei. En revanche, les syndicats sont outrés. Ils crient à la déréglementation et promettent de lancer un référendum. «C'est la porte ouverte au travail le dimanche

pour les cadres et les spécialistes», craint le président de Travail. Suisse, Adrian Wüthrich.

### Le burn-out, «pas une maladie»

Sur un autre dossier lié au travail, les élus ne se préoccupent pourtant guère de la santé des employés. Devant la commission ad hoc du Conseil national, l'initiative parlementaire de Mathias Reynard visant à reconnaître le burn-out comme une maladie professionnelle a été balayée. Le Valaisan s'inquiète d'un climat de travail qui ne cesse de se durcir. Selon l'index du stress de Promotion Santé Suisse, quelque 30% des employés se sentent épuisés sur le plan émotionnel. Les pertes de productivité qui en résultent sont chiffrées à 6,5 milliards de francs par année, soit à environ 1% du PIB de la Suisse.

«Le lieu de travail devrait être un lieu d'épanouissement, mais il devient de plus en plus un lieu de souffrance pour les cramés du boulot», déplore Mathias Reynard. «Reconnaître cette pathologie permettrait une meilleure prise en charge des patients, faciliterait la réinsertion professionnelle et contribuerait à renforcer la prévention de son apparition», ajoute-t-il. De son côté, l'UPS note par contre que «ce ne sont pas de nouvelles dispositions légales, mais un bon soutien psychologique et familial qui aidera les victimes du burn-out à retrouver un équilibre dans leur vie et leur carrière». ■